

Lettre de Wilfried Martens à Gaston Thorn (Bruxelles, 2 août 1982)

Légende: Le 2 août 1982, Wilfried Martens, Premier ministre belge, informe Gaston Thorn, président de la Commission européenne, du soutien politique apporté par la Belgique au processus d'élargissement malgré ses implications budgétaires et institutionnelles.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Elargissement de la Communauté. Adhésion à la Communauté européenne de l'Espagne et du Portugal, 23/06/1982 - 19/02/1985, EG 128.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_wilfried_martens_a_gaston_thorn_bruelles_2_aout_1982-fr-a853bc03-222c-4597-a667-985a6a154e3e.html

Date de dernière mise à jour: 06/02/2014

Lettre de Wilfried Martens à Gaston Thorn (Bruxelles, 2 août 1982)

Monsieur Gaston Thorn
Président de la Commission des
Communautés Européennes

Bruxelles, le -2-08-1982

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre message du 14 juillet, se rapportant au mandat confié à la Commission par le Conseil Européen des 28/29 juin d'établir un inventaire des problèmes posés par l'élargissement pour les politiques communautaires ainsi que pour chacun des Etats Membres et de formuler des propositions appropriées.

Comme d'autres Etats Membres, la Belgique se trouve actuellement confrontée, par le fait de l'élargissement, à certains problèmes sectoriels et ponctuels. Nous considérons toutefois que des solutions appropriées peuvent leur être apportées, dans le cadre des négociations d'adhésion, par la voie de mesures transitoires à convenir avec chacun des deux pays candidats. Il ne nous paraît pas en conséquence requis de procéder à leur sujet à un exercice préalable et spécifique d'approfondissement.

Les préoccupations de mon pays se concentrent davantage sur les implications de portée plus générale de l'élargissement, touchant la nécessité pour une Communauté élargie de renforcer sa capacité décisionnelle conformément aux Traités, de développer les politiques communautaires et d'en assurer le financement dans des conditions adéquates. Mais je sais que telles sont aussi les préoccupations de la Commission et c'est avec un vif intérêt que nous attendons le résultat des réflexions en cours à ce sujet au sein de votre Institution.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'importance politique que la Belgique attache à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal et pour confirmer notre intention de participer activement aux négociations, dans l'esprit qui a animé les efforts de la Présidence belge au cours du premier semestre de 1982.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Wilfried Martens